

Désignation de l'entreprise : SARL SIFOM		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	443 491	FH		FI	443 491	
		Chiffres d'affaires nets*	FJ	443 491	FK		FL	443 491
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	13 083	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	45	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	456 619	376 928
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	421 911	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 179	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	10 313
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	433 403	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	23 215		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	23 215		
						57 331		

Désignation de l'entreprise SARL SIFOM										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 674	185	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	576	234	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 250	419	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(2 250)	(419)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	3 145	10 698	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	456 619	376 928	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	438 798	330 715	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	17 820	46 214	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{	produits de locations immobilières						HY			
				produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG			
	(3)	Dont	{	- Crédit-bail mobilier *						HP			
				- Crédit-bail immobilier						HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)						RC				
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives	A6				obligatoires		A9				
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
RGT TIERS													
SORTIE SNC													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL SIFOM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : LOT N°32 BAS DU FORT		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 8 7 3 1 7 8 7 0 0 0 1 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122022					
		N-1 31122021					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 100	2 100	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 192	2 192	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	82 774	21 414	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	5 430	4 431	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 538	1 538	
TO TAL (II)		BJ	BK	115 447	84 874	30 573	39 887
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	468 863	408 967	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 143 059	1 002 733	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	28 732	17 724		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	19 626	18 656		
	TO TAL (III)	CJ	CK	1 660 280	1 448 081		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 775 727	84 874	1 690 853	1 487 967
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 538	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise <u>SARL SIFOM</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 37 000.....)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 820	46 214
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	58 520	86 914
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	882 782	826 710
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	607 669	387 885
	Dettes fiscales et sociales	DY	25 435	70 013
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	116 446	116 446
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	1 632 333	1 401 054	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 690 853	1 487 967	
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 632 333	1 401 054
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.I.F.O.M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 37 000 €EUROS
SIEGE SOCIAL : 32 RESIDENCE VILLAGE VIVA
BAS DU FORT
97190 LE GOSIER
RCS POINTE-A-PITRE B 488 731 787

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Six Juillet, à Onze Heures, les associés de « SIFOM », société à responsabilité limitée au capital de 37 000 €euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

L' EURL SOFIDOM, représentée par Mme Diana SUZE-JOHNS,
représentant 666 parts sociales en pleine
propriété

Mme Diana SUZE-JOHNS, représentant 74 parts sociales en pleine
propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts
sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme Diana SUZE-JOHNS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de
l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 17 820 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 820 Euros
-----/-----	
A titre de dividendes à Mme Diana SUZE-JOHNS	1782.00 Euros
A titre de dividendes à l'EURL SOFIDOM	16 038 Euros
-----/-----	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende Net
2019	128 255.00 €
2020	23 724.00 €
2021	46 214.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

La gérante

Les associés



S.I.F.O.M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 37 000 €EUROS
SIEGE SOCIAL : 32 RESIDENCE VILLAGE VIVA
BAS DU FORT
97190 LE GOSIER
RCS POINTE-A-PITRE B 488 731 787

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUILLET 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Vingt Six Juillet, à Onze Heures, les associés de « SIFOM », société à responsabilité limitée au capital de 37 000 €euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

L' EURL SOFIDOM, représentée par Mme Diana SUZE-JOHNS,
représentant 666 parts sociales en pleine
propriété

Mme Diana SUZE-JOHNS, représentant 74 parts sociales en pleine
propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts
sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme Diana SUZE-JOHNS, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de
l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 17 820 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 820 Euros
-----/-----	
A titre de dividendes à Mme Diana SUZE-JOHNS	1782.00 Euros
A titre de dividendes à l'EURL SOFIDOM	16 038 Euros
-----/-----	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende Net
2019	128 255.00 €
2020	23 724.00 €
2021	46 214.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

La gérante

Les associés



S.I.F.O.M
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 37 000 €EUROS
SIEGE SOCIAL : 32 RESIDENCE VILLAGE VIVA
BAS DU FORT
97190 LE GOSIER
RCS POINTE-A-PITRE B 488 731 787

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

N/A

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 443 491 Euros contre 376 928 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 433 403 Euros contre 319 598 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 23 215 € contre un bénéfice de 57 331 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde nul des produits et frais financiers, il s'établit à un bénéfice de 23 215 € contre un bénéfice de 57 331 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel négatif de 2 250 € contre un résultat négatif de 419 € pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de 3 145 € contre un montant de 10 698 € au titre de l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 17 820 € contre un bénéfice de 46 214 € pour l'exercice précédent.

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 17 820 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 820 €
-----/-----	
A titre de dividendes à Mme Diana SUZE-JOHNS	1 782 €
A titre de dividendes à l'EURL SOFIDOM	16 038 €
-----/-----	
Le compte "report à nouveau" reste nul.	

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

Exercice	Dividende Net
2019	128 255.00 €
2020	23 724.00 €
2021	46 214.00 €

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

